



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Quartiers defavorises

Question écrite n° 2108

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagees en matiere de prevention dans les banlieues. Les actions menees tant d'integration que d'insertion sociale etant trop souvent insuffisantes et nullement preventives car elles interviennent pour la plupart a posteriori. A cet egard, il lui demande si les dispositions que le ministere compte mettre en oeuvre integrent une intervention conjuguee des differents acteurs concernes tels que les elus, les familles, les enseignants et les associations.

Texte de la réponse

Pour repondre du mieux possible aux problemes d'exclusion, le Gouvernement a decide de confirmer la mise en place d'un nouvel outil contractuel pour la politique de la ville a compter du 1er janvier 1994 destine a rendre plus operantes et mieux coordonnees les mesures envisagees en matiere de prevention dans les banlieues. En effet le contrat de ville sera, durant le 11e Plan, l'unique cadre contractuel de la politique de la ville. Par sa duree de cinq ans, par son echelle geographique (l'agglomeration) et son ciblage maintenu sur les quartiers, il sera l'occasion de remplacer les differentes procedures contractuelles de lutte contre l'exclusion ; il sera aussi l'outil de coordination des demarches contractuelles locales telles que les contrats d'agglomeration en faveur des immigrants, les plan locaux pour l'insertion economique, les conventions de developpement culturel, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les engagements applicables en zones d'education prioritaire, les contrats de prevention pour la securite dans la ville. De ce fait et pour l'avenir, l'ensemble des interventions des pouvoirs publics destinees a prevenir les difficultes des villes et banlieues ainsi que les efforts des collectivites locales et du secteur associatif ou prive devraient trouver une meilleure coherence et efficacite.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2108

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1592

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2795